

*PLAN DE REVITALISATION DU  
DEPARTEMENT DE LA CREUSE*

**LIVRE BLANC**

**DE LA FSU 23 :**

*ASSURER LA REUSSITE*

*DE TOUS LES ELEVES*

**1 – Propositions pour l'école**

**FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE 23**



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

*Ce document a été réalisé par la fédération syndicale unitaire 23 (F.S.U.23),  
domiciliée au 542 maison des Associations 23 000 Guéret.*

*Ce document est réalisé uniquement avec les données des services de l'Etat  
(ministère, rectorat, INSEE)*

## Introduction

**Parce qu'elle représente l'avenir de notre société, la jeunesse doit être au premier plan des priorités politiques, quelle que soit l'échelle à laquelle on travaille.** Pour la FSU, l'Éducation est la première réponse à apporter à la jeunesse. C'est un véritable enjeu de société : l'éducation doit viser l'émancipation, permettre à tous les jeunes de devenir des citoyens libres et éclairés : l'école et l'enseignement supérieur ont la double mission de faire accéder les jeunes à une culture commune qui donne à tous accès aux connaissances, et de leur faire partager les valeurs d'une société juste. Combattre les inégalités sociales et scolaires nécessite de mettre au centre du système éducatif le rapport aux savoirs des élèves et des étudiants les moins familiers des attendus scolaires, notamment celles et ceux des milieux populaires. Parce que tous les jeunes sont éducatibles, tous et toutes doivent pouvoir accéder aux qualifications et à l'élévation du niveau de formation : en travaillant à l'émancipation de l'élève, l'école lui fournit les outils de sa future insertion sociale, qui ne peut se résumer à l'employabilité.

**Cette mission ne peut être assumée que dans le cadre de services publics forts,** seuls capables de répondre de manière la plus efficace aux défis posés à notre société, aux nouveaux besoins de la population. **Ayant en charge l'intérêt général, la Fonction Publique, dans ses trois versants, est construite pour assurer égalité et effectivité de l'accès aux droits.** Elle se doit donc d'être un outil majeur de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales, pour la cohésion sociale. La FSU défend que la Fonction Publique doit être considérée comme un investissement pour l'avenir, une chance plutôt qu'une charge, un choix pour une société plus juste.

Un plan de revitalisation de la Creuse doit impérativement prendre en compte l'offre de service public du département. Afin de ne pas hypothéquer l'avenir du département, il faut impérativement avoir une attention particulière à sa jeunesse. Pour la FSU, un plan de revitalisation d'un département rural doit rompre avec les logiciens vus et revus qui n'observent l'offre de service public d'Éducation qu'à travers la taille des structures ou les effectifs élèves. Ces regards statistiques obsolètes, éloignés des réalités territoriales sont dépassés et mortifères pour la Creuse. **Pour la FSU, le point d'entrée doit impérativement être l'égal accès de tous au Service Public d'Éducation, en tout point du territoire, afin de casser les déterminismes sociaux, territoriaux et de genre qui gangrènent notre système scolaire.** L'État doit accepter de mettre en œuvre une réelle péréquation entre les territoires : oui, les Services Publics sont plus coûteux en milieu rural mais c'est le prix pour faire société...

**Pour offrir un avenir enthousiasmant et des perspectives à la jeunesse du département, il est nécessaire de mettre en synergie les différentes collectivités locales et les services de l'État pour faire que cette ambition -casser les déterminismes- devienne l'engagement collectif de tout un département pour sa jeunesse. La FSU formule des propositions en ce sens !**



# TABLE DES MATIERES

Introduction .....	3
I. Etat des lieux : .....	6
A. Contexte socio-économique .....	6
B. Au-delà de la pauvreté monétaire : un cumul de fragilités .....	7
1. Un capital culturel faible associé à un accès difficile à la culture .....	7
2. Des équipements et des services éloignés .....	7
C. L'accès au Service Public d'Education .....	7
D. Les moyens alloués au département : évolution des effectifs élèves et enseignants ...	8
1. Taux d'encadrement .....	8
2. Evolution du nombre de postes depuis 2007 .....	9
3. Des erreurs de prévisions et des injustices inacceptables .....	10
4. Une prise en charge lacunaire des élèves à besoins éducatifs particuliers .....	10
II. Comment réaliser l'ambition de faire réussir tous les élèves ? .....	12
A. L'École : un Service Public relevant du Ministère de l'Éducation Nationale .....	12
1. Les moyens .....	12
2. Un Service Public en mutation .....	16
3. Un Service Public adapté aux spécificités de la ruralité .....	19
B. L'École : un Service Public dépendant des collectivités locales .....	20
1. L'équipement des écoles .....	20
2. Les locaux, les personnels .....	21
3. Les transports .....	21
4. D'autres besoins à satisfaire .....	22
III. Conclusion : .....	24

## I. Etat des lieux :

### A. Contexte socio-économique

**INSEE** : « Avec près de 120 000 habitants, la Creuse est le deuxième département le moins peuplé derrière la Lozère. Longtemps marquée par un exode rural massif, la déprise démographique est aujourd'hui liée au seul vieillissement de la population. En effet, le département bénéficie d'une attractivité migratoire qui atténue la baisse de la population. »

« Le chômage frappe plus par sa durée que par sa fréquence. Les revenus sont faibles, un Creusois sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté.»

Ces caractéristiques générales impactent fatalement les élèves et leurs familles.

Chiffres rentrée 2017	Part d'élèves du public dans une commune rurale	Part d'élèves du public dans une commune du 1er quintile de revenus disponibles par UC
CORREZE	25.3	7.2
CREUSE	57.9	41.7
HAUTE VIENNE	13.8	5.6
ACADEMIE	24	11.4
CANTAL	41.7	19
LOZERE	63.5	15.1

C'est ainsi que la Creuse cumule les handicaps au regard des indicateurs retenus par le ministère pour répartir les emplois. Le département concentre à la fois la grande ruralité et les faibles niveaux de revenus dans des proportions très importantes... Le système éducatif français se caractérise par son incapacité à remettre en cause les déterminismes sociaux : en effet, les inégalités sociales des familles se transforment trop souvent en inégalités scolaires...

***Les critères sociaux indiqués plus haut associés à la forte dispersion de la population et des Services Publics (voir page suivante) devraient conditionner l'allocation des moyens pour permettre au département de casser les déterminismes sociaux : ce n'est pas le cas...***

On constate ainsi que malgré des indicateurs nettement défavorables, la Creuse ne possède pas le plus fort taux d'encadrement...

## ***B. Au-delà de la pauvreté monétaire : un cumul de fragilités***

### **1. Un capital culturel faible associé à un accès difficile à la culture**

La Creuse est dans les dix départements métropolitains dont la part des plus de 15 ans sans ou avec peu de diplôme est la plus importante. Avec 37,3% de la population non scolarisée de 15 ans ou plus qui n'a pas ou peu de diplôme, le département n'offre pas a priori le capital culturel le plus favorable.

Par ailleurs, le difficile accès aux infrastructures culturelles du fait de l'éloignement ou encore du coût pour des familles socialement fragiles ne permet pas de combler ce déficit culturel.

### **2. Des équipements et des services éloignés**

Selon l'INSEE, en Creuse, accéder aux équipements ou aux services requiert un déplacement significatif pour une partie importante des habitants, en moyenne :

- 7 minutes pour accéder à un équipement ou un service de proximité,
- 15 minutes pour un équipement intermédiaire,
- plus de 30 minutes pour un équipement de la gamme supérieure

Dans ce contexte, l'Ecole a un rôle majeur à jouer : faut-il encore lui en donner les moyens !

## ***C. L'accès au Service Public d'Education***

<b><i>Chiffres rentrée 2016</i></b>	Nombre de communes ayant une école	Pourcentage de communes ayant une école	Nombre d'écoles de 1 à 3 classes	Pourcentage d'écoles de 1 à 3 classes
CORREZE	171	60	131	57
CREUSE	124	47,88	109	71,2
HAUTE VIENNE	142	71	99	38,7
ACADEMIE	437	58,74	339	
CANTAL	127	49,8	93	63,3
LOZERE	72	40,91	49	58,3

La Creuse est le département de l'Académie qui a déjà le plus resserré son maillage scolaire puisque moins d'une commune sur deux a encore une école... **Cet indicateur mesure de fait l'éloignement du Service Public d'Education des usagers du département.** Force est de constater que le travail sur le réseau des écoles est très avancé, beaucoup plus que dans les deux autres départements de l'Académie alors même que les déplacements, en transports individuels comme collectifs, ne sont pas ici les plus faciles (intempéries en hiver, faiblesse des transports publics, faiblesse des infrastructures routières...).

Le maillage des écoles se caractérise par de nombreuses écoles de 1 à 3 classes (71% des écoles du département) ce qui implique une forte proportion de classes à multiniveaux. C'est une richesse et un gage de réussite pour les élèves à condition que les effectifs par classe ne soient pas trop élevés.

### ***D. Les moyens alloués au département : évolution des effectifs élèves et enseignants***

#### **1. Taux d'encadrement**

##### **1<sup>er</sup> degré**

<b><i>Chiffres rentrée 2017</i></b>	<b>P/E</b>	<b>NOMBRE D'ELEVES DU DEPARTEMENT</b>
CORREZE	5.93	17788
CREUSE	6,85	8062
HAUTE VIENNE	5.24	29703
ACADEMIE	5.69	55553
CANTAL	7.44	9645
LOZERE	9.30	4524
MARTINIQUE	7.42	33396

La Creuse a le 4ème taux d'encadrement national (P/E) derrière le Cantal, la Lozère et la Martinique... mais les écarts sont énormes. Pour 100 élèves, la Lozère a 2,45 enseignants de plus, le Cantal 0,59 de plus ! **Ainsi, avec le taux d'encadrement du Cantal, nous aurions 48 postes de plus ; avec le taux d'encadrement de la Lozère, nous aurions 197 emplois de plus !!!** On peut s'étonner de ne pas pouvoir observer d'indicateurs objectifs pour justifier ces écarts importants de moyens alloués. En effet, nous avons pu observer que les indicateurs socio-économiques sont bien plus défavorables pour la Creuse que pour le Cantal ou la Lozère.



## 2. Evolution du nombre de postes depuis 2007

<i>Creuse</i>	2007	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2007_2012	2012_2017
Postes budgétaires	652,5	595,0	596,0	596,0	587,0	587,0	587,0	-57,5	-8
Surnombres		23,5	11,3	7,9	20,0	-2,0	0	23,5	-23,5
Total	652,5	618,5	607,3	603,9	607,0	585,0	587,0	-34,5	-31,5
Elèves	9490	8672	8615	8518	8442	8262	8062	-818	-610

Au niveau départemental, la réalité vécue par les personnels est :

- des suppressions massives de postes budgétaires (57,5 suppressions) sous le quinquennat Sarkozy amorties par la présence de surnombres (23,5 en 2012)

- des créations de postes budgétaires sous le quinquennat Hollande ne sont jamais arrivées en Creuse...En effet, le département a perdu 8 postes et a perdu dans le même temps 23,5 surnombres.

En bref, la baisse de moyens à disposition des écoles du département a été équivalente sur les 2 quinquennats... pour une baisse démographique plus importante entre 2007 et 2012.

**Le recul du nombre de postes est donc allé beaucoup plus vite que la baisse démographique dégradant rapidement et de manière très importante l'offre scolaire.**

### 3. Des erreurs de prévisions et des injustices inacceptables

#### *Evolution emplois et effectifs*

	Personnels						Effectifs élèves 2013 / 2017	
	R2013	R2014	R2015	R2016	R2017	Var R2013/ R2017	cumul erreurs	Var réelle
Corrèze	6	3	2	0	0	11	-584	-1105
Creuse	1	0	-9	0	0	-8	-91	-553
Haute Vienne	13	10	10	15	15	48	-669	-357
Académie	20	13	3	15	15	51	-1344	-2015

C'est ainsi que :

- la Creuse a perdu 553 élèves et 8 postes entre la rentrée 2013 et la rentrée 2017.
- la Corrèze a perdu 1105 élèves (soit le double de la Creuse) et gagné 11 postes.

Il est à noter que la somme des erreurs de prévisions d'élèves de la Corrèze (prévisions qui servent à justifier l'allocation des moyens) a atteint 584 élèves !!!! Ainsi, les baisses d'effectifs de la Corrèze ont été systématiquement minorées, de plus de la moitié !!!

***Ces injustices sont inacceptables et injustifiables et doivent être réparées au plus vite.***

### 4. Une prise en charge lacunaire des élèves à besoins éducatifs particuliers

Au cours des dernières années, l'Education Nationale s'est considérablement désengagée en matière de prise en charge des élèves en difficulté scolaire voire en très grande difficulté scolaire (disparition des RASED, sédentarisation des personnels, ...).

La prise en charge des élèves ayant des difficultés scolaires a profondément évolué depuis le quinquennat Sarkozy. Les RASED ne sont plus en nombre suffisant pour permettre de répondre de façon satisfaisante aux besoins des élèves. Les enseignants spécialisés ne sont pas toujours en capacité de répondre aux difficultés des élèves.

Ces mutations ont conduit à une externalisation de la prise en charge de la difficulté scolaire vers les CMPP, les hôpitaux de jour ... Les élèves effectuent des déplacements longs, fatigants et coûteux pour l'ensemble de la collectivité. Aux élèves déjà en difficulté scolaire, on propose de rater la classe par demi-journée pour y pallier... C'est contre-productif.

Or le département ne se caractérise pas par une forte densité médicale, tout particulièrement pour les jeunes enfants. L'accès aux soins est donc limité et cher et amplifie en cela les inégalités sociales.

**Cet état des lieux montre un département socialement, économiquement et culturellement défavorisé. Pour autant, son Service Public d'Éducation Nationale, très dispersé et déjà largement réorganisé (moins d'une commune sur deux a une école) n'a pas été épargné par les suppressions drastiques de postes. Celles-ci ont conduit à une dégradation forte du service rendu aux usagers, notamment les plus fragiles. A cela s'ajoute une gestion inéquitable et injuste des moyens du département qui a considérablement entamé la confiance des acteurs de l'école en l'institution. Les prochaines cartes scolaires devront donc en tout premier lieu réparer ces injustices pour restaurer la confiance. La FSU considère qu'un plan d'urgence doit être mis en place, chiffré à hauteur de 50 postes sur le quinquennat, soit 10 postes par an sur la réserve « ruralité ». Il correspondrait à un taux d'encadrement du département équivalent à celui du Cantal.**

## II. Comment réaliser l'ambition de faire réussir tous les élèves ?

### A. *L'École : un Service Public relevant du Ministère de l'Éducation Nationale*

#### 1. Les moyens

##### a. La carte scolaire

Afin de permettre une lisibilité des effectifs (élèves et enseignants) sur des temps longs, il convient de travailler dans un cadre pluriannuel. C'est d'ailleurs ce que prévoient des textes existants : Charte sur les Services Publics, Circulaire Montagne... Il s'agit donc de les appliquer.

Les évolutions permanentes de carte scolaire (retrait d'emplois) dans un cadre annuel, sans lisibilité sur l'avenir, ne permettent pas un engagement de tous les acteurs dans la durée. Il est nécessaire d'offrir un cadre pluriannuel de fonctionnement des écoles engageant chacune des parties dans son financement : la collectivité locale pour le fonctionnement (locaux adaptés, maintenance et entretien des locaux, personnels, ...), l'Éducation Nationale pour les enseignants.

Les cartes scolaires successives ont mis en évidence des injustices grandissantes entre les écoles, injustices qui sont aujourd'hui reconnues par l'administration départementale. Ainsi, avec le même nombre d'élèves, une école élémentaire peut avoir deux classes de moins que l'école primaire voisine. Cette situation est inacceptable. Les usagers, les personnels et élus aspirent à une gestion plus juste des moyens alloués au département.

Il est régulièrement mis en évidence les petites structures qui composent le paysage éducatif creusois ainsi que la faiblesse des effectifs des toutes petites écoles. Jamais n'ont été développés des indicateurs de temps et de conditions d'accès au service. En bref, on observe le territoire creusois hyper-rural comme on observe le reste du pays, avec les mêmes indicateurs. Il faut changer de logiciel.

**Proposition : Le département ne doit plus être observé selon une logique comptable en fonction du nombre d'élèves et du nombre de classes ou d'école mais selon une logique d'accès au Service Public d'Éducation Nationale, y compris, si nécessaire, par la préservation des écoles à effectifs « réduits » lors des opérations de carte scolaire.**

**Proposition : La carte scolaire doit être travaillée dans un cadre pluriannuel d'allocation des moyens qui permette à chacune des parties prenantes (Éducation Nationale mais aussi collectivités locales, parents d'élèves, associations...) d'avoir une lisibilité sur un temps plus long.**

## b. Des classes multi-niveaux généralisées

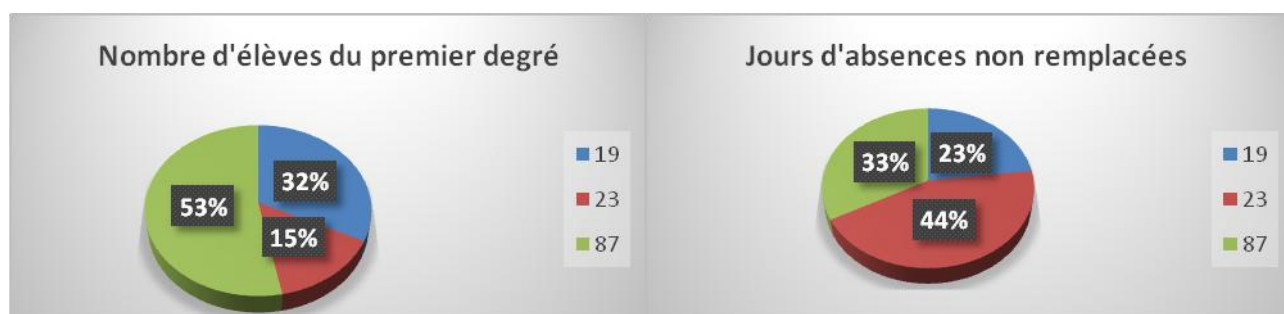
Le tissu scolaire creusois est caractérisé par des structures de petites tailles avec plus de 70% d'écoles de 1 à 3 classes. C'est une adaptation pour répondre à la dispersion de la faible population creusoise. Mais c'est également une vraie richesse pour les élèves puisque les organisations en place sont très favorables à la réussite de tous les élèves et permettent des performances scolaires statistiquement supérieures aux classes à cours unique. Cependant, pour être efficace, ces classes ne doivent pas accueillir des effectifs trop chargés.

La FSU aspire à une limitation des effectifs dans les classes multi-niveaux (20 élèves maximum, et 15 élèves maximum dans les classes scolarisant des TPS et PS).

**Proposition : Prendre en compte la structure de l'école et le nombre de niveaux par classe dans les opérations de carte scolaire.**

## c. Le remplacement

	2015-2016	2016-2017 <i>Septembre/octobre/novembre</i>
Corrèze	58	181
Creuse	118	431
Haute Vienne	1440	302
Académie	1616	914



*Statistiques réalisées sur les données de l'année 2015/2016*

Dans le contexte décrit, les absences non remplacées sont une conséquence évidente du manque évident de moyens alloués et de la gestion de ces moyens... Les conséquences des absences non remplacées qui conduisent au partage des élèves dans les autres classes de l'école sont d'autant plus lourdes que le nombre de classes est réduit. Il est évident que les conséquences sont désastreuses dans le département. Pourtant, la Creuse concentre près de la moitié des absences non remplacées.

**Proposition : La présence d'un enseignant chaque matin devant chaque classe du département est le minimum dû aux usagers. Il faut pour l'assurer la création nette de 20 emplois de remplaçants.**

d. Suivi, accompagnement et aide aux élèves

*- répondre aux besoins éducatifs particuliers*

La difficulté scolaire doit être prise en charge au sein de l'école et sur le temps scolaire : il n'est pas acceptable qu'elle soit renvoyée à l'extérieur de l'école alors qu'il s'agit du cœur de métier de l'Education Nationale. Cependant, tout ne peut pas être résolu par l'enseignant de la classe. Une prise en charge ambitieuse de la difficulté scolaire suppose la mise en place d'adaptations organisationnelles et pédagogiques :

- des pratiques pédagogiques nouvelles permises par le Plus de Maître que De Classes (PDMQDC) doivent permettre un travail en petits groupes (voir page 17),
- les équipes pluridisciplinaires des RASED rendent possible un regard croisé sur l'élève, pris dans toutes ses dimensions afin de lever tous les obstacles à sa réussite. Cela implique dans chaque RASED la présence d'au minimum un maître E, un maître G et un psychologue scolaire. Les enseignants spécialisés des RASED doivent pouvoir se déplacer et être en nombre suffisant pour intervenir dans les mêmes conditions en tout point du département. Les 7 antennes ne permettent pas de couvrir convenablement le territoire. La création de 2 antennes supplémentaires en redéfinissant les secteurs d'intervention est nécessaire.

**Proposition : la mise en œuvre d'une couverture complète et convenable du territoire creusois nécessite la création de 12 postes:**

- 2 postes de psychologues**
- 9 postes de maîtres G**
- 1 poste de maître E**

*- Prendre en charge les élèves en situation de handicap*

La scolarisation des élèves en situation de handicap est une obligation légale, mais c'est aussi une demande légitime. Pour autant, aujourd'hui, la scolarisation en milieu ordinaire ne peut être une réponse systématique. Dans trop de nombreux cas, elle repose essentiellement sur les compétences et la « bonne volonté » des seul-es enseignant-es dans la classe et se heurte au manque de moyens. Le CDEN de la Creuse a pris plusieurs fois position sur le sujet sans effet...

Pour la FSU, réussir cette scolarisation implique une transformation de l'école. Pour que la prise en charge de l'enfant soit globale, réfléchie et coordonnée, cette transformation nécessite des aménagements rapides.

- **Améliorer l’articulation entre milieu ordinaire et milieu spécialisé et prévoir des temps institutionnels de travail en équipe comprenant les AVS.**
- **Maintenir et renforcer les dispositifs et structures existants (ULIS, ESMS).**
- **Promouvoir et enrichir le travail en équipe pluri-professionnelle (PMI, services sociaux, CMPP, CMP, SESSAD, ESMS, enseignant-es d’ULIS, référent-es, psychologues, enseignant-es, équipes de circonscription, ASH, RASED ...) sur des temps dédiés.**
- **Donner un temps de formation à toutes et tous les enseignant-es qui scolarisent un élève en situation de handicap.**
- **Améliorer la formation, les conditions d’emploi et de travail des personnels accompagnants**
- **Développer un maillage territorial de postes d’enseignant-es spécialisé-es « itinérant-es » pour intervenir dans les classes, apporter aides et conseils aux enseignant-es scolarisant des élèves en situation de handicap.**
- **Augmenter les places dans le médico-social et le sanitaire pour répondre de manière cohérente aux demandes non satisfaites aux notifications MDPH.**

*- assurer l'accès aux soins de tous les élèves*

L'accès difficile aux soins médicaux et paramédicaux complique le dépistage des besoins sanitaires et leur prise en charge. Dans de telles conditions, seule une médecine scolaire de qualité et assurant des visites médicales complètes peut permettre de remédier aux difficultés avant qu'elles ne deviennent des handicaps.

Pour la FSU, il est urgent de rétablir un service de médecine scolaire qui permette le suivi médicosocial de tous les élèves.

**Proposition : développement d’un service médico-social qui couvre les besoins des écoles**

## 2. Un Service Public en mutation

### a. La loi d'orientation de 2012

#### La scolarisation précoce

En réduisant les effets des inégalités sociales sur les résultats scolaires, l'école maternelle joue un rôle déterminant dans la réussite des élèves, tout particulièrement pour ceux dont les familles sont éloignées de la culture scolaire et ceux pour lesquels la langue maternelle n'est pas celle de l'école. Elle doit constituer une priorité. Or, cette scolarisation précoce a considérablement reculé ces 10 dernières années. Cette tendance doit s'inverser !

Les dispositifs « scolarisation des 2/3 ans » ne concernent qu'une seule école en Creuse.

TAUX DE SCOLARISATION DES 2 ANS PUBLIC											
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
CORREZE	27,4	22,5	21,8	21,6	16,8	17,2	18,8	18,8	17,0	16,0	15
CREUSE	42,7	19,1	19,6	18,7	16,0	18,4	19,5	15,7	17,9	18,8	19,8
HAUTE VIENNE	11,5	11,3	6,7	6,5	6,3	6,6	5,9	6,4	8,3	6,3	7,1
ACADEMIE	21,2	16,1	13,4	13,0	10,9	11,6	11,8	11,6	12,2	11,0	11,3

On constate que, contrairement aux annonces ministérielles, le taux de scolarisation des 2 ans recule à l'échelle de l'académie sur le quinquennat (11,6 en 2012 ; 11,3 en 2017 !). Ce taux est presque divisé par deux depuis la rentrée 2007.

En Creuse, il baisse de façon plus importante que dans le reste de l'Académie. Ceci conduit à une baisse démographique évidente : avec un taux de scolarisation des enfants de 2 ans de 42,7% (taux de 2007) en 2017, alors le département aurait scolarisé 238 élèves de plus !!! Et la Creuse aurait donc obtenu plus de postes budgétaires !!!

#### **Proposition :**

**Une réelle coopération doit s'engager entre les collectivités locales et l'Education nationale pour valoriser et développer la scolarisation précoce en :**

- **outillant les structures de la petite enfance pour assurer l'information des familles sur l'intérêt de la scolarisation précoce,**
- **outillant les Assistant-es sociaux du conseil départemental pour assurer l'information des familles sur l'intérêt de la scolarisation précoce,**
- **favorisant le développement de salles de classe, de motricité et d'accueil adaptées à l'âge des enfants.**



## Le dispositif plus de maîtres que de classes (PDMQDC)

<i>chiffres 2016</i>	Plus de maitres que de classes	Scolarisation des moins de 3 ans
CORREZE	12	11
CREUSE	4*	0
HAUTE-VIENNE	17	7
ACADEMIE	33	18.5

\* dont 3 postes CASNAV faussement étiquetés PDMQDC

Le contexte budgétaire fait à l'Académie contraint de fait les choix ... Ainsi, les dispositifs nouveaux de la refondation de l'école, comme le PDMQDC, ne voient pas le jour dans le département !!!

La FSU aspire à la généralisation du « plus de maîtres que de classes », à la libre disposition des équipes, dans chaque école sur la base de 3 enseignant-es pour 2 classes, y compris en maternelle.

**Proposition : La FSU considère que ces deux dispositifs pourraient être mis en œuvre de façon adaptée à la réalité rurale du département selon deux procédés :**

- **Des maîtres itinérants sur le modèle des EMALA en associant les collectivités locales au financement de matériel et de véhicule dans les domaines de l'EPS, des sciences et des Arts, sur une base de 4 postes**
- **Un PDMQDC par secteur de RASED, couplés au dispositif de scolarisation des moins de trois ans pour répondre dans l'urgence aux demandes légitimes des familles, soit 9 postes.**

### b. Le régime de décharge des directeurs d'écoles

Le Ministère s'est engagé pour la rentrée 2015 à améliorer de la façon suivante le régime de décharge des directeurs d'écoles avec 10 jours de décharges annuelles pour les écoles de 1 à 3 classes : 21,23 postes sont nécessaires pour assurer ces 10 jours (6.66 en Creuse, 8.27 en Corrèze, 6.29 en Haute Vienne). Ce dispositif a un « coût » en ETP qui n'a pas été financé par des attributions de moyens supplémentaires. C'est autant de postes en moins dans les classes.

	Nbre d'écoles 1 à 3 classes	Nbre de jours de décharges	Equivalent temps plein
Corrèze	134	1340	8.27
Creuse	108	1080	6.66
Haute-Vienne	102	1020	6.29
Académie	344	3440	21.23

Le directeur d'école est le premier interlocuteur des familles dans leur contact avec l'école. Il est également l'interlocuteur privilégié de l'institution et des collectivités locales. En cela, la stabilité de l'équipe et les conditions de travail et d'emploi des personnels (spécifiquement des directeurs) participent au bon fonctionnement de l'école. Trop souvent, les décharges de direction servent de variable d'ajustement. Il faut donc stabiliser le fonctionnement avec des décharges hebdomadaires généralisées, y compris pour les écoles à une classe.

**Proposition : financer l'augmentation des décharges de direction pour les écoles de moins de 3 classes par l'attribution de 7 moyens supplémentaires**

### c. Le dispositif CP à 12

Le Recteur s'est engagé pour la rentrée 2017 à mettre en place le dispositif de CP à 12 élèves et les CE1 à 12 à la rentrée 2018 dans les écoles en REP et REP+. C'est une réalité dans toute l'Académie à la rentrée 2017... sauf en Creuse. Seules les écoles de la ville de Bourgneuf sont concernées. Aucune évolution à St Junien La Bregère, St Pierre Chérignat, St Dizier Leyrenne, Royère de Vassivière, Montboucher, Masbaraud-Mérignat et le Monteil au Vicomte avec parfois jusqu'à 24 élèves dans la classe des CP.

Cette mise en œuvre aurait nécessité 7 emplois.

### d. La réforme des rythmes scolaires

Pour mettre en place les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), les collectivités se sont prioritairement appuyées sur le tissu associatif (lorsqu'il existait) ou sur les agents communaux déjà employés avant la réforme en modifiant leurs missions ou en leur octroyant des heures complémentaires. Rarement, de nouveaux agents ont été recrutés pour répondre à ces besoins et, lorsqu'il y a eu des embauches, celles-ci se sont faites avec des contrats précaires (Contrats d'avenir, CDD, Services civiques aujourd'hui, ...).

Aujourd'hui, cette ambition semble s'être étiolée à la lecture du nouveau décret qui permet le retour aux 4 jours, nombre de collectivités annonçant vouloir baisser le temps de travail, voire licencier les agents assurant l'animation de ces TAP !

La FSU considère que ces annonces sont inacceptables.

Les collectivités doivent au contraire se saisir d'une formidable opportunité d'améliorer le service rendu aux enfants de leur territoire en maintenant des activités périscolaires ou en mettant en place des accueils de loisir. Les personnels existent, ils sont pour la plupart formés. Aux collectivités de démontrer que les TAP étaient une véritable ambition pour les enfants et non un moyen d'adapter les horaires des élèves aux horaires de passage des bus.

En mettant en synergie les acteurs du département et notamment les transports scolaires et le potentiel d'animation des collectivités locales (animateurs TAP, conservatoire départemental, associations sportives et culturelles...), il serait possible d'offrir des activités culturelles et sportives de qualité, sur des lieux de pratiques adaptés encadrés par des personnels qualifiés.

En bref, dans le champ de compétences de l'Education Nationale, on constate que la Creuse qui concentre pourtant les indicateurs socio-économiques défavorables échappe aux récentes évolutions structurelles du système éducatif qui aurait du permettre d'amener du « mieux d'école ». Le département ne peut pas en rester là.

### **3. Un Service Public adapté aux spécificités de la ruralité**

La FSU considère que les spécificités de l'école rurale -et a fortiori l'hyper-ruralité qui concentre des difficultés sociales économiques et culturelles- doivent être prises en compte et nécessitent des adaptations comme on peut le faire pour les zones urbaines qui ont les mêmes difficultés.

**Proposition : créer un statut de l'hyper ruralité sur le modèle de l'éducation prioritaire**

## ***B. L'École : un Service Public dépendant des collectivités locales***

### **1. L'équipement des écoles**

La FSU constate que la mise en œuvre des programmes scolaires à l'école primaire nécessite des outils numériques ainsi que la maintenance de ce matériel. Cet équipement est disparate, trop souvent obsolète et sa maintenance est une réelle difficulté pour les collectivités locales, notamment les plus petites.

Aussi, comme elle le fait chaque année, la FSU a souhaité en CDEN qu'un travail soit engagé entre le Syndicat Intercommunal pour le Développement de l'Informatique Communale et les services de l'Education Nationale auquel seraient associés les représentants du personnel Education Nationale afin de mettre en place :

- un cahier des charges pour l'équipement des écoles,
- un conseil à l'équipement des communes,
- des économies d'échelle par des achats groupés,
- une maintenance mutualisée de qualité,
- une formation de qualité des usagers.

Cette proposition permettrait des économies substantielles pour les communes adhérentes ainsi qu'une amélioration du service rendu aux collectivités et aux usagers.

Une première réponse favorable concernant l'équipement des écoles en outils informatiques a été apportée par ce syndicat intercommunal. Néanmoins, cette réponse occulte le volet destiné à la maintenance des équipements ainsi achetés. La FSU renouvelle la demande de satisfaction de cette dernière.

**Proposition : Mise en place d'une coopération entre le SDIC et l'EN pour élaborer un cahier des charges pour l'équipement des écoles, des solutions d'achat, de conseil et de maintenance**

## 2. Les locaux, les personnels

Le code des communes prévoit que « *toute classe maternelle doit bénéficier des services d'un agent communal occupant l'emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles et des classes enfantines* ». La FSU revendique une ATSEM par classe maternelle à temps plein. Celles-ci doivent être recrutées par concours dans le grade des ATSEM, garantissant ainsi qu'elles ont bénéficié d'une formation initiale minimale. Elles doivent également pouvoir bénéficier d'une formation continue de qualité leur permettant d'accéder à des fonctions de catégorie B reconnaissant leur engagement auprès des élèves et des enseignants.

Les évolutions de rythmes scolaires ont également conduit à de nouvelles pratiques des collectivités en charge des bâtiments et des personnels dévolus à leur entretien au sens de l'article 212-5 du code de l'Éducation. Nombre de collectivités ont été mises en difficulté par une augmentation des dépenses liées au financement de la réforme des rythmes scolaires (TAP, une nouvelle demi-journée nécessitant un entretien des locaux) et par une baisse de leurs dotations par l'État. Les collectivités n'ont pourtant pas embauché pour pallier ces nouveaux besoins. Pire, certaines ne remplacent plus les agents absents par manque de moyens. Cela a des conséquences pour les usagers qui ne fréquentent plus des locaux ayant la même qualité d'entretien. Il est nécessaire de permettre aux collectivités de répondre à ces besoins.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires également, le décret du 2 août 2013 permettant l'assouplissement des taux d'encadrement des accueils périscolaires est une mesure remettant en cause le service public de la petite enfance.

**Proposition : Les DGF des communes et EPCI ayant une école doivent être sanctuarisées afin de garantir à la commune ou l'EPCI les capacités de financement d'un Service Public de l'Education Nationale de qualité.**

**Proposition : création d'un poste d'ATSEM par classe scolarisant des élèves de maternelle**

**Proposition : respect des taux d'encadrement des accueils de loisir, y compris dans le cadre d'un PEDT**

## 3. Les transports

Pour permettre la réussite de tous les élèves, il convient de garantir l'accessibilité de tous les élèves au Service Public d'Education Nationale. Celle-ci ne peut être permise que par une proximité garantie par des transports scolaires gratuits et adaptés à l'âge des enfants, des structures de proximité et un accueil garanti pour les familles.

Transférée au Conseil régional, cette compétence doit être prise en charge avec volontarisme. Le futur règlement intérieur doit intégrer :

**Proposition : limiter le temps de transport (1/2 heure maximum entre départ du domicile et arrivée à l'école), création d'un arrêt à partir de 500m d'un arrêt existant et d'en assurer la gratuité**

#### **4. D'autres besoins à satisfaire**

Notre état des lieux fait apparaître un département creusois fragile du fait de son hyper ruralité. La grande pauvreté de sa population, son éloignement des Services Publics et de la culture doit conduire l'État et l'ensemble des collectivités territoriales qui participent à son bien-être à corriger ces inégalités en offrant plus à ceux qui ont le moins.

**Proposition : afin de mettre en œuvre la gratuité réelle de l'école publique, la mise en place de l'allocation d'une aide pour faciliter les actions culturelles et éviter les sources de financement privé, y compris par le biais du partenariat ou de la contractualisation. Nous proposons également l'allocation de crédits pédagogiques suffisants également répartis entre les écoles, permettant par exemple les départs en classes de découvertes au moins une fois dans la scolarité.**

**La DGF doit être abondée par un système de péréquation nationale pour répondre aux difficultés très importantes rencontrées par certaines communes ou certains territoires.**

##### **a. Les services sociaux du département**

Les services sociaux (PMI, UTAS) du département doivent avoir les moyens d'exercer leurs missions. En ce sens, ils doivent pouvoir participer à l'ambition de scolarisation précoce des élèves creusois en informant les familles de cette possibilité qui doit pouvoir être offerte aux familles.

**Proposition : création d'une chaîne d'information entre les médecins scolaires et les personnels des PMI**

**Proposition : formation des personnels des PMI et des UTAS à la promotion de la scolarisation en classe maternelle multiniveaux.**

## b. L'accès à la culture et au sport

L'École est un vecteur de diffusion de la culture. Pour pouvoir jouer son rôle, des moyens spécifiques doivent être développés.

Il est fort regrettable qu'un dispositif comme les EMALA (Equipes Mobiles d'Animation de Liaison Académiques) ait été supprimé alors qu'il permettait pour les écoles de 1 à 3 classes (plus de 71 % des écoles de Creuse) de bénéficier de moyens et d'enseignants dévolus à l'art, le cinéma, le sport, les sciences...

D'autres idées sont aussi à développer. Ainsi des partenariats « scènes locales » pourrait permettre un accès plus large au théâtre, des conventions tripartites (entre l'État, les collectivités locales et l'Education nationale) seraient également une solution pour le développement des équipements sportifs...). Ces projets devraient pouvoir se mettre en place sur le temps scolaire mais également sur le temps périscolaire.

**Proposition : un accès plus égal aux activités sportives et culturelles nécessiterait la création de 4 postes, avec des budgets sans limitation des déplacements et l'achat de matériel spécifique consacré aux activités sportives, scientifiques et artistiques.**

**Proposition : création de conventions tripartites entre l'état, les collectivités locales et les associations animant les scènes locales ou le sport local (sur le principe de l'opération « école et cinéma »)**

### III. Conclusion :

La proposition d'un plan de revitalisation du département est la conséquence de la mobilisation des salariés de GMS pour défendre leurs emplois et le site industriel de La Souterraine. Les élus, « gazés » à Egletons, ont été par la suite invités à l'Elysée où la proposition a été formulée. La FSU est en toute circonstance force de proposition mais n'est pas naïve : elle observera dès la carte scolaire 2018, qui voit pour l'heure l'académie ne recevoir aucun poste, si ce « plan de revitalisation » en Creuse, « laboratoire de l'hyper-ruralité » n'est pas un nouvel « enfumage ».

Une réserve de 200 postes est prévue au budget et n'a pas été répartie : la FSU 23 considère qu'un plan d'urgence devrait permettre d'accorder 10 postes par an au département sur cette réserve et pour la durée du quinquennat. Le département aurait alors le même taux d'encadrement du Cantal.

La FSU 23 mesurera l'engagement du Président sur ce dossier et la crédibilité du Député à son implication dans une mise en œuvre réelle et tangible de ce plan.